

Règlement intérieur

Studio SDP

- Le dossier doit être complet et le paiement doit être fait au moment de l'inscription. L'inscription aux cours est annuelle et engage au paiement intégral de la licence et de la cotisation pour l'année en cours.
- Tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.
- Les absences de l'élève ne donneront lieu à aucun remboursement. Seuls les arrêts définitifs sous présentation d'un justificatif (raison médicale, déménagement, raison professionnelle...) permettront un remboursement hors mois commencé.
- En cas de crise (ex : COVID 19), des solutions et possibilités seront proposées, remplacement des cours, cours en visio, remboursement ...
- Le remplacement ou l'absence d'un professeur pour raison médicale ne constitue pas un motif de remboursement. Le ou les cours seront obligatoirement rattrapés.
- Tenue de danse pendant le cours : une tenue correcte et adaptée est exigée. Pour le classique des codes couleurs sont imposés pour les justaucorps (à voir avec le professeur au moment de l'inscription). Collants, chaussons et chignon Obligatoire.
- Pour le jazz et le street, pantalons stretch, legging, jogging, short, brassière, tee shirt, cheveux attachés obligatoire. Fournir des baskets propres pour les cours de street. L'accès au studio n'est autorisé que pieds nus ou en chaussons de danse.
- Il est interdit de mâcher des chewing gum et de fumer à l'intérieur du studio et pendant le cours. Il est interdit également de porter des bijoux pendant le cours de danse, l'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel. Pas de portable pendant le cours.
- Les parents sont priés d'attendre les élèves dans le hall d'entrée.
- Vacances scolaires : AUTOMNE, HIVER, PRINTEMPS, l'école est fermée une semaine sur les deux. NOËL l'école est fermée les deux semaines des vacances scolaires. Les dates exactes de fermeture seront affichées au studio dès le mois de septembre.
- Nous sommes fermés pendant les vacances d'été (sauf pour d'éventuels stages proposés) ainsi que quelques jours fériés qui seront précisés au fil de l'année en avance et affichés au studio.
- Le montant des cotisations prend en compte les périodes de fermeture de l'école de danse.
- Les parents doivent assurer la surveillance de leur enfant avant et après chaque cours aux heures indiquées. Le studio n'est pas habilité à garder l'enfant en dehors des heures de cours et se décline de toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou autres en dehors des heures de cours de danse.

- Gala de fin d'année : Tous les ans le studio organise un spectacle au Palais Neptune. La place adulte est vendue 22euros. La date du gala sera affichée au studio dès le mois de septembre. Veuillez prendre connaissance des dates de spectacle et répétitions. Le gala est un investissement de la part de l'élève et du professeur. L'élève qui s'engage à participer au gala se doit d'être présent aux répétitions et assidu aux cours de danse. Le professeur se réserve le droit de l'écarter de l'évènement si l'élève ne respecte pas les engagements.
- La création de costume demande un investissement de 30 euros environ par passage. Un forfait est mis en place pour les élèves qui ont cours illimités. Le paiement devra s'effectuer à partir du mois de janvier. L'élève pourra partir avec son ou ses costumes à la fin du gala.
- Les concours : les élèves choisis pour représenter l'école devront obligatoirement être inscrits et présents au cours master class et pratiquer au minimum 2 cours dans la même discipline. Seuls les élèves choisis par le professeur pourront pratiquer les concours.
- Les élèves engagés dans la préparation des concours devront faire preuve d'investissement, de motivation et d'assiduité aux heures de cours et aux répétitions.
- Les parents prendront en charge les frais de déplacement, d'inscriptions et d'hébergement sur les lieux des concours.

Je soussigné(e),

Responsable légal de l'élève.....

Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur ci-joint et en accepte les dispositions.

J'autorise le Studio Danse Passion ou tout prestataire collaborant à photographier ou filmer l'élève et à exploiter son image sur tous supports lors de stages, cours, reportages et spectacles.

Signature et mention « lu et approuvé »

Élève :

Parents :

Fait à Hyères, Le

SDP

STUDIO DANSE PASSION